

N° 756
14 NOVEMBRE
2015

L'UNIVERS SYNDICALISTE



ÉDITO MAL BARRÉS



Les dernières semaines ont été le théâtre de rebondissements en tout genre dans les décisions de l'exécutif. Multiplication des bourdes, déclarations vite démenties, contradictions entre ministres... de quoi donner le sentiment d'une totale improvisation à la veille d'une nouvelle

échec électorale.

Ne sachant pas comment boucler un budget plombé par les allègements de cotisations et crédits d'impôts pour les entreprises, le gouvernement s'est évertué à chercher quelques recettes supplémentaires. Du grand art avec quelques psychodrames notamment autour de la question des impôts, censés ne plus augmenter mais augmentant quand même, imposés à certains retraités puis supprimés, tandis que la promesse d'une réforme fiscale globale est tombée

dans les oubliettes. Et que dire des discours accompagnant la question des réfugiés... de belles paroles alors que le nombre de possibilités d'accueil acté par le gouvernement est tellement dérisoire !

Quant à l'Éducation, la thématique de l'égalité revient sur les lèvres de la ministre comme jamais alors que la réforme du collège va creuser les inégalités...

Et dans cette confusion générale, le président de la République multiplie les déplacements, tente d'écoper alors que de toutes parts le bateau prend l'eau et part à la dérive, laissant ainsi à l'extrême droite le champ libre.

À quand un redressement de la barre et une politique à l'écoute des citoyens ?

■ **Frédérique Rolet,**
cosecrétaire générale

RÉFORMES ILS GARDENT LEUR CAP, NOUS AUSSI !

L'approche des élections régionales et la défaite annoncée de la majorité présidentielle n'incitent pas le gouvernement à renoncer à une politique d'austérité, mais augmentent la fébrilité et les errances. Les ministres se contredisent, les démentis se succèdent ; ainsi en est-il de l'épisode fiscal où un avis de taxe d'habitation ou foncière a été envoyé à des retraités non imposables pour leur demander ensuite de ne pas en tenir compte.

Il est vrai que les effets d'une mesure prise en 2008 n'étaient pas prévisibles... en 2015. Les contradictions dans le discours sur l'impôt ne contribuent pas à redonner sens à ce dernier. Le banquier Macron réitère ses propos provocateurs sur les fonctionnaires, touchant cette fois à la rémunération, oubliant qu'il est accessoirement ministre et que sa collègue en charge de la Fonction publique doit intervenir derrière lui. Quant au Premier ministre, tout en se voulant rassurant pour les fonctionnaires, il entend impulser une nouvelle stratégie de modernisation des politiques de ressources humaines de l'État en développant « la culture managériale » et une formation professionnelle devant accompagner les parcours professionnels et être plus prescriptive.

Sans doute les agents soumis à des mobilités forcées du fait de la réorganisation des académies et du développement de services interacadémiques voire inter-régionaux comme le prévoit le décret soumis au CTM du 4/11/2015 apprécieront-ils...

Après la pseudo-démonstration d'autorité à l'issue de la conférence sociale et la critique des syndicats ne se résignant pas aux réformes régressives, après les annonces d'une future réforme du code du travail redoutable pour les salariés du privé, c'est à nouveau le tour de la

Suite page 2 >>>



SALON DE L'ÉDUCATION

TÉMOIGNAGE

COLLÈGE

Maltraitements sexuels : en parler pour agir

Le SNES-FSU vous invite à une conférence-débat au salon de l'Éducation, le vendredi 20 novembre après-midi, organisée avec le GNIES (Groupe national pour l'information et l'éducation à la sexualité), en présence du Dr Muriel Salmona et d'Éric de Montgolfier. Les conséquences des maltraitements sexuels chez les enfants et les adultes y seront abordées, tant sur le plan de la santé que du développement intellectuel et affectif. Parce que la prévention des maltraitements sexuels est un enjeu majeur de santé publique, il est plus que jamais nécessaire d'en parler et de former les professionnel-les de l'Éducation. Venez nombreux participer au forum du GNIES au Parc des expositions, Porte de Versailles !

Formation formatage

Lors d'une réunion syndicale à la veille des vacances de la Toussaint, nous avons décidé de ne pas participer à la demi-journée banalisée académique de formatage sur la réforme du collège. Nous avons rédigé un courrier au recteur signé par la majorité des enseignants de l'établissement : 20 sur 25 pour l'informer de notre non-participation. Lors du dernier CA, nous avons déposé une motion indiquant notre opposition à la réforme du collège actuelle, et notre refus de participer à la mascarade du 18 novembre. Nous avons fait transmettre par le chef d'établissement un courrier adressé au recteur d'Aix-Marseille. Sa réaction a été très vive et les menaces clairement exprimées.

Carte au président de la République

Vous trouverez avec cette US une carte pétition à retourner au Palais de l'Élysée pour rappeler au président de la République que la grande majorité des enseignants ne veut pas de cette réforme du collège qui ne répond pas aux besoins de formation de la jeunesse de ce pays, ne réduira pas l'échec scolaire et mettra profondément en cause l'égalité d'accès aux savoirs et aux qualifications sur le territoire. L'envoi en nombre de cette carte-pétition sera un nouveau signe adressé au gouvernement pour qu'il renonce à cette réforme qui ne réglera rien et qu'il ouvre de nouvelles discussions pour construire un autre collège.





»»» Suite de la page 1

RÉFORMES ILS GARDENT LEUR CAP, NOUS AUSSI !

Fonction publique d'être visée par Manuel Valls. Propos menaçants d'un côté, bienveillance affichée de l'autre par un président de la République ayant déjà endossé le costume du candidat... contradictions et cafouillages se multiplient ; reste pourtant une orientation claire, celle d'une adhésion à la politique libérale qui sacrifie l'intérêt général pour le profit de quelques-uns.

Dans l'Éducation, c'est la même tonalité ! La même précipitation à annoncer des mesures sans souci de leur mise en œuvre, le discours en boucle sur l'égalité et la confiance dans les personnels tandis que, derrière son éternel sourire, la ministre marque son mépris de l'expression majoritaire des enseignants du second degré en refusant de recevoir l'intersyndicale.

Elle pense éteindre la contestation en répétant que la page est tournée, déclarant vouloir désormais ouvrir le dossier du lycée. La médiatisation de la thématique de l'égalité est organisée, notamment à travers la question de la mixité sociale.

Question traitée bien légèrement alors qu'il faudrait croiser plusieurs outils et que la réforme du collège prévue ne ferait qu'aggraver la concurrence entre les établissements et éloigner davantage les élèves de milieux populaires de l'accès à une formation de haut niveau, gage de capacité de réflexion critique.

Les personnels ne sont pas dupes et le plan d'action proposé par le SNES-FSU et adopté par l'intersyndicale démontre, à ceux qui voudraient faire croire le contraire, que la détermination à obtenir l'abrogation du « collège 2016 » est entière. De même que la volonté d'aboutir à des discussions sérieuses sur le collège, ses objectifs et son organisation. Le président de la République, à qui est adressée une carte pétition, doit entendre les personnels.

Le SNES-FSU continuera à mobiliser les collègues, alerter l'opinion tout comme il agit avec la FSU pour peser sur le rendez-vous salarial pour les fonctionnaires qui doit s'ouvrir en février.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39€** par an.
L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

DROITS ET LIBERTÉS DÉGOULINANT DE HAINE RACISTE...

Le gouvernement a décidé d'installer 200 réfugiés demandeurs d'asile à Varennes-sur-Allier. L'extrême droite locale a annoncé l'organisation, le samedi 31 octobre, d'une manifestation contre « l'invasion migratoire ». La FSU 03 a donc pris l'initiative d'appeler à un « rassemblement pacifique et serein » pour le droit d'asile et contre le racisme.

Le FN s'est désisté par crainte « de provocation » (!) et le groupuscule identitaire « Riposte laïque » a lui aussi fait marche arrière ! Les 250 manifestants « pour le droit d'asile et contre le racisme » n'ont vu personne.

Mais leur haine est tenace et, sur le blog identitaire, les attaques personnelles d'une violence inouïe contre le collègue de la FSU Vincent P. ainsi que la responsable de RESF se sont multipliées. Menaces physiques à peine voilées ainsi que des messages signalant qu'on « trouve très facilement "son" adresse ». Cette haine doit être dénoncée et combattue.

Le SNES sera, avec la FSU, pour dénoncer l'extrême droite et accueillir des réfugiés, à Varennes-sur-Allier comme à Calais, Vintimille ou Paris.

■ **François Sauterey**

HARCÈLEMENT : UN CLIP ET TOUT VA BIEN

Tous les prétextes sont bons. Une fois encore, la ministre aura fait le buzz sur le mépris vis-à-vis des enseignant-es : cache-misère d'une campagne concernant le harcèlement « ambiguë » qui se résume à... un clip. Le sujet est grave et mérite qu'on le traite sérieusement. Il est grand temps qu'on cesse de dénigrer celles et ceux qui, au quotidien, luttent réellement contre le harcèlement et qu'enfin on leur fasse confiance.

■ **Aurélia Sarrafin**

PASOLINI



Il y a 40 ans on assassinait Pasolini. Poète, romancier, homme de théâtre, scénariste, cinéaste, Pier Paolo Pasolini fut tout cela à la fois. Son engagement comme artiste revendiqué marxiste en gênait plus d'un dans l'Italie de l'après-guerre puis des années de poudre. Son assassinat sur une plage à Ostie le 2 novembre 1975, crime politique et/ou homophobe, n'était que la conséquence logique des centaines de procès et des attaques répétées des groupes fascistes mais aussi de l'Église.

■ **Olivier Sillam**

« Il n'y a point de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre » **MOLIÈRE**

RÉFORME DU COLLÈGE

MAINTENIR LE CAP

Le bras de fer avec le gouvernement qui, malgré tous les indicateurs, s'obstine à soutenir la réforme du collège continue : poursuite du plan de formation des enseignants à la réforme, réponse teintée de mépris de la ministre à la lettre de l'intersyndicale, double discours ministériel sur la réalité de la réforme... en réponse aux refus organisé des formations/formatage pensées par le ministère.



© Clément Martin

La ministre, ou plutôt sa cheffe de cabinet car sans doute n'avait-elle pas le temps de le faire elle-même ou une intersyndicale qui représente 80 % des personnels n'est-elle pas digne d'une réponse de sa part, a enfin répondu à l'intersyndicale sur sa demande d'audience. Et cette réponse est édifiante. « *Malheureusement, les contraintes de son emploi du temps ne lui permettent de vous recevoir personnellement* »... il n'est même pas précisé dans l'immédiat, il faut donc lire « jamais » ! On apprend aussi que des membres de son cabinet sont, en revanche, « *à notre disposition* » pour « *évoquer vos revendications* » dans une discussion de salon sans doute ! Quel mépris pour les personnels !

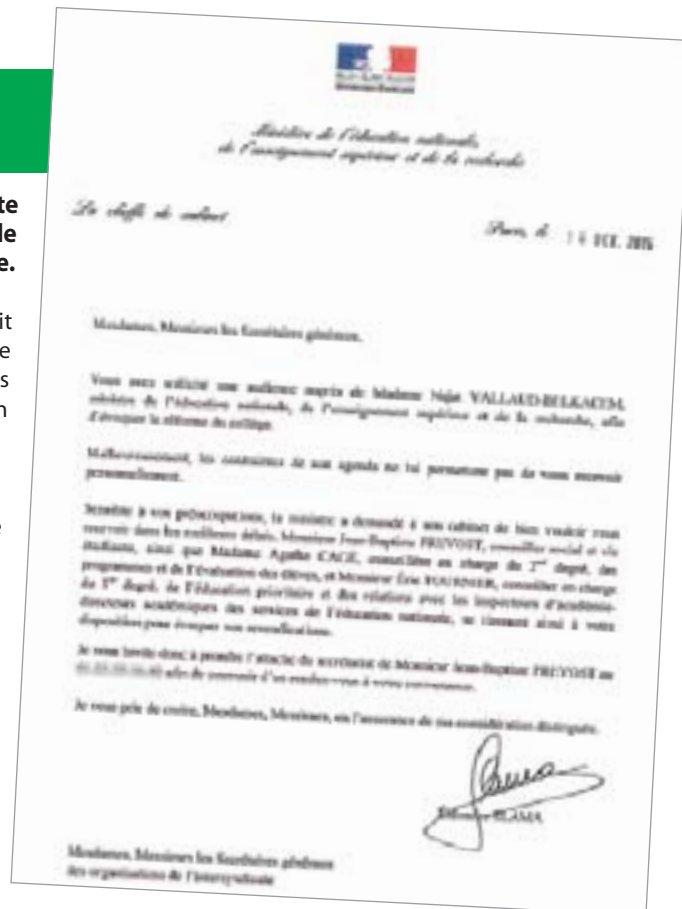
QUELLE MORGUE !

Pourtant, tous les témoignages⁽¹⁾ sur le déroulement et le contenu des formations convergent : aucune réponse aux questions précises sur l'organisation prévue des enseignements ou sur le maintien de l'offre de formation en langues vivantes ou anciennes, sentiment de perdre son temps, imprécision totale de nombre de formateurs ou d'IPR, discours oscillant entre stigmatisation des enseignants et tentatives de les rassurer. Ce double discours est permanent : d'un côté on explique que rien ne changera, de l'autre on théorise sur le changement de paradigme que représente cette réforme. À qui ment-on ? qui veut-on berner ? Dans ce contexte, l'intersyndicale a réaffirmé sa

détermination : cette réforme ne doit pas voir le jour à la rentrée 2016. Elle appelle à poursuivre et amplifier les actions et à construire, ensemble, un nouveau rendez-vous national.

SEMAINE D'ACTION

Pour cela il s'agit de redire partout notre opposition, notre volonté d'une autre réforme, discutée et construite avec la profession, de refuser collectivement, dans des modalités débattues dans les établissements, toute anticipation ou préparation de la mise en œuvre à la rentrée, et de faire de la semaine du 23 au 28 novembre une semaine nationale contre la réforme en organisant et médiatisant heures d'information syndicale, assemblées générales, motions dans les CA, rencontres et débats avec les parents d'élèves, adresses aux élus... Il s'agira aussi d'organiser des distributions publiques de la carte pétition à l'adresse du président de la République (disponible en nombre dans les sections académiques et insérée dans ce numéro de *L'US*). Des préavis de grève sont déposés pour tous les jours des semaines à venir afin de couvrir les initiatives locales et protéger les personnels contre toute tentative d'intimidation ou de répression. Cette démarche doit s'accompagner de la mise en



débat d'une grève nationale en janvier qui doit être majoritaire au moment ou seront connus les premiers éléments sur les dotations horaires des établissements, moment de vérité pour un gouvernement qui tente de jouer la carte du pourrissement et de la lassitude. ■ **Roland Hubert**

(1) Voir site national du SNES-FSU : www.snes.edu/Reforme-du-college-et-formation-modalites-d-action.html et les sites des sections académiques.

CONSEIL D'ÉTAT DE QUI SE MOQUE-T-ON !

En réponse au recours déposé par le SNES-FSU contre la réforme du collège devant le Conseil d'État, les arguments présentés par le ministère pour défendre le « collège 2016 » ne manquent pas de sel ! Limite fallacieux.

Le jour d'une mobilisation d'ampleur contre la réforme du collège, la ministre de l'Éducation nationale et le Premier ministre avait marqué leur mépris des personnels dans l'action en publiant, le 19 mai 2015, le décret et l'arrêté de sa réforme. Le SNES-FSU a déposé début juillet, devant le Conseil d'État, deux recours demandant l'annulation de ce décret et de cet arrêté. Dans le cadre de ces procédures, le ministère a répondu à nos arguments. Mais le propos est sirupeux quand il écrit au juge. Le ministère affirme au Conseil d'État que la réforme « *n'affecte en rien l'organisation et le fonctionnement* » des établissements scolaires « *pas plus qu'elle ne modifie les méthodes de travail des personnels des collèges* ». Discours réducteur, angélique, de bon aloi et bien urbain.

FORMATION MAGIQUE !

Simultanément, le ministère rappelle actuellement sur son site que cette réforme nécessite « *une mobilisation nationale et académique sans précédent pour former et accompagner les équipes* »

et qu'il faudrait « *une année pour se préparer* » en raison de « *l'importance des évolutions induites par cette réforme, tant en termes d'organisation que de contenus et de pratiques* ». En conséquence le ministère prévoit huit journées de formation annuelle se répartissant de la manière suivante :

- trois journées consacrées aux axes structurants de la réforme ;
- deux journées centrées sur les nouveaux programmes et leur appropriation ;
- trois journées consacrées plus spécifiquement au numérique.

Bref, c'est la mère de toutes les réformes. Les collègues convoqués pour des formations sur les vacances ou en dehors de leurs heures de service apprécieront cette « schizoglossie ». C'est en flirtant avec le byzantinisme et dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) que nous demandons à nos chers lecteurs de répondre à la question suivante : le ministère fait-il le contraire de ce qu'il dit, ou, dit-il le contraire de ce qu'il fait ?

■ **Le secteur de l'action juridique**

SEGPA SOUS LE SIGNE DE L'INCLUSION

L'arrêté définissant les horaires de SEGPA à l'aune de la réforme du collège et une nouvelle circulaire, modifiant en profondeur son fonctionnement sous couvert d'inclusion, ont été publiés fin octobre.

Si l'existence de la SEGPA (Section d'enseignement général et adapté) comme structure spécifique pour la scolarisation des élèves présentant des difficultés « graves et persistantes » est affirmée, son fonctionnement est modifié à l'aune de l'inclusion. Les quatre divisions (de la Sixième à la Troisième) sont maintenues. Mais les élèves seront d'abord pré-orientés en Sixième, avant une éventuelle orientation définitive en Cinquième. Il restera possible d'orienter en Cinquième un élève qui n'aura pas été pré-orienté, mais l'entrée à partir de la Quatrième deviendra « exceptionnelle ».

LE MODÈLE DES ULIS

Calquée sur le modèle inclusif des ULIS, « *la SEGPA ne doit en effet pas être conçue comme le lieu unique où les enseignements sont dispensés aux élèves qui en bénéficient* ». Projets, mais aussi groupes de besoins et séquences d'enseignement communs dans les classes ordinaires du collège sont au menu, y compris EPI et AP de la réforme contestée du collège avec le nou-

vel arrêté qui modifie les horaires à cet effet. Les PE spécialisés sont censés « accompagner » leurs élèves dans ces classes ou groupes et ces temps, voire appelés à intervenir auprès des élèves en difficulté scolaire ne relevant pas de la SEGPA. Et le chef d'établissement doit être « *attentif au fonctionnement inclusif de la SEGPA lorsqu'il constitue les emplois du temps des élèves, favorisant notamment l'organisation des enseignements en barrette* »... Le SNES et la FSU sont intervenus fortement pour le maintien de la structure SEGPA. Le ministère a cédé, tout en modifiant le fonctionnement réel en dispositif inclusif, amorçant ainsi une dilution de la SEGPA. Qui plus est, l'organisation envisagée relève de la quadrature du cercle avec des alignements à foison et des PE auxquels il est demandé d'avoir le don d'ubiquité. Cela ne peut être bénéfique aux élèves, qui ont droit à un véritable enseignement adapté au regard de leurs difficultés « graves et durables ». ■ **Bruno Mer**

Témoignages

À Niort (79)

Le chef d'établissement d'un collège a fait la proposition de séquences de 45 minutes pour « simplifier » les emplois du temps, car avec la réforme beaucoup de disciplines ont des horaires avec des demi-heures. Pour le principal, c'est trop contraignant et obligerait à faire des emplois du temps par quinzaine ! Évidemment, cela multiplie le nombre quotidien de cours par enseignants (idem pour les élèves qui auront jusqu'à neuf plages horaires) et le nombre de classes. Il garantit que les disciplines qui souhaitent 1 h 30 les auront mais précise, au passage, qu'il ne peut pas s'engager pour les années futures ! Que deviennent alors les disciplines qui n'ont qu'1 heure par semaine (arts plastiques, musique) ou qui ont des horaires non divisibles par 45 minutes ? Pour le moment, la seule réponse est : « *on récupère la demi-heure pour les EPI* ».

Au collège Valdo, Vaux (69)

Un discours idéologique : très bonne réforme qui est globale, qui lutte contre les inégalités... Ce fut donc une belle séance de bourrage de crâne dont on peut se demander à qui elle était destinée ! À l'institution qui doit se rassurer ? Se persuader du bien-fondé de la réforme ? Ce qui a provoqué le plus de remous c'est la découverte des grilles horaires : 26 heures par division dont quatre pour les AP/EPI. Les collègues ont compris malgré les efforts de l'IPR de SVT et de son diaporama qu'ils allaient énormément y perdre. À chaque question précise, les intervenants ont été en difficulté pour répondre et ont systématiquement renvoyé soit aux prochaines réunions de formation soit à l'organisation dans chaque établissement et en particulier au conseil pédagogique. Du coup, nombre de collègues ont surtout tapoté sur leur téléphone, corrigé leur copie, préparé leur cours...

À Oyonnax (01)

De nombreux collègues ont pris la parole pour dénoncer la réforme et ont refusé de faire l'atelier proposé, préférant continuer de poser des questions. Les réponses de l'IPR présente ont été visiblement assez vagues la plupart du temps, du genre « *ne paniquez pas tout de suite, c'est normal la réforme n'est pas encore bien ficelée* », « *on comprend votre inquiétude* », et certaines questions ont été carrément éludées (notamment une question pour savoir ce qu'il en était dans le privé, à savoir s'ils vont bien comme cela semble être le cas se récupérer des options qui vont disparaître ailleurs).

Au collège René-Cassin, Corbas (69)

Cette réforme est le volet qui parachève la refonte de l'école primaire ; pour la première fois il existe un projet éducatif cohérent et continu de 6 à 16 ans ! Le PowerPoint présente ensuite inlassablement la réforme. Beaucoup de questions à propos des moyens ; réponses classiques, la France met les moyens mais c'est leur gestion qui est problématique. Le climat est de plus en plus tendu avec de nombreuses questions sur les EPI, le latin, les liens programmes-EPI, les moyens. Seule réponse : il faut changer les manières de faire classe. Question d'un collègue « Si il n'y a pas de volontaires pour les EPI ? ». Réponse de l'IPR : Vous êtes fonctionnaire ! Beaucoup de confusions, d'hésitations, un ton agressif au point que des collègues ont fait remarquer que nous n'étions pas des élèves. On essayait vainement de nous vendre une réforme sans rien nous offrir.

« Pour que tout reste comme avant, il faut que tout change » GIUSEPPE TOMASI DI LAMPEDUSA

RÉFORME DE L'ÉTAT ET ACADEMIES PROJET INQUIÉTANT

Le gouvernement avait annoncé le maintien de l'ensemble des académies. Un projet de décret examiné au CTM le 4 novembre portant sur « l'organisation et la coordination interacadémiques » va bien au-delà de ce que peut laisser entendre son titre.

Au-delà des critiques portant sur la refonte de la carte des Régions, le SNES et la FSU se sont mobilisés contre les fusions d'académies un temps envisagées par le gouvernement.

Ce dernier ne s'était pas caché de rechercher, au travers de ces réorganisations, des économies substantielles notamment par le biais de mutualisation de services au risque de dégradations sévères de la qualité du service public et des conditions de travail et d'exercice des missions des personnels. Aujourd'hui, ces risques sont loin d'être écartés.

Le projet crée des régions académiques dont les périmètres regroupent une à trois circonscriptions académiques (correspondant aux actuelles académies), pour s'adapter aux nouvelles Régions. Dans chacune d'elles, un recteur d'académie exerce la fonction nouvelle de recteur de région académique, chargé notamment de la coordination avec les services régionaux. Donner les moyens à l'État de défendre une politique cohérente et unique face aux exécutifs régionaux dans les champs

de compétences partagées est indispensable. Surtout dans un contexte de réforme territoriale « à la carte ».

MUTUALISATIONS À LA CARTE

Mais en faisant de la région académique un niveau supérieur à celui de la circonscription académique, en ouvrant sans cadre national toutes les possibilités de services interacadémiques voire inter-régionaux, le projet de décret reprend une logique de fusion que le gouvernement affirme avoir écartée. Il dépasse largement l'objectif d'adaptation à la nouvelle donne régionale. Il peut remettre en cause l'académie comme structure d'organisation et laisse aux bons soins de choix locaux l'organisation déconcentrée du ministère.

La FSU a proposé des amendements à ce projet, tous refusés par le ministère. Elle s'est donc exprimée contre. Elle travaille à la mobilisation des personnels.

■ Fabienne Bellin



PLUS DE MIXITÉ SOCIALE VRAIMENT ?

Le ministère vient d'annoncer une nouvelle expérimentation de la réforme de la carte scolaire des collèges dans l'objectif d'y améliorer la mixité sociale.



Il s'agit d'établir dans dix-sept départements un nouveau découpage des secteurs en vue d'y regrouper plusieurs collèges. Le principe « un secteur, un collège » serait remplacé par « un secteur, plusieurs collèges ». Les élèves seraient ensuite affectés dans l'un de ces établissements sur des critères sociaux.

Depuis 2004, les départements ont la compétence de définir la carte scolaire des collèges, l'État (le DASEN) gardant celle d'affecter les élèves. Depuis plus de dix ans, ceux-ci se sont très peu emparés de cette compétence. Par contre, le gouvernement Sarkozy avait fait de cette question un enjeu important et les mesures d'assouplissement prises en 2007 au nom de la « liberté des familles » ont contribué

à une forte aggravation des processus de ségrégation scolaire et ont aussi légitimé l'évitement scolaire. La bataille contre les inégalités passe donc par un retour sur ces mesures.

UN CONTRE-FEU

Le dispositif envisagé aujourd'hui par la ministre a déjà été expérimenté au milieu des années 80 et mérite sans doute d'être réexploré. Mais sans lutte conjointe pour plus de mixité urbaine, son efficacité risque fort d'être très limitée voire inexistante. Renvoyer aux familles la responsabilité d'assurer cette mixité ne peut évidemment pas suffire. Lutter pour plus de mixité à l'école nécessite aussi d'ouvrir les yeux sur les ségrégations internes aux établissements et de prendre en compte le problème dans toutes ses dimensions, comme les travaux récents du CNECSC l'ont analysé.

Analyses qui auraient dû conduire la ministre à d'autres choix pour réformer le collège. Ce qui est annoncé aujourd'hui apparaît comme un contre-feu aux oppositions à cette réforme motivées notamment par les effets inégalitaires qu'elle porte en germe.

■ Fabienne Bellin, Daniel Le Cam

FONCTION PUBLIQUE LE DÉSINTÉRÊT DU PARLEMENT

En application du principe statutaire, la situation des fonctionnaires est déterminée par la loi. En septembre, l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi relatif à la déontologie à la va-vite, introduisant par amendements deux dispositions dangereuses.

Après deux ans de sommeil sur le bureau de l'Assemblée, le projet est venu en débat de manière accélérée : moins d'une semaine entre la commission et la séance, et peu de députés présents pour ce qui sera sans doute le seul texte de la mandature concernant les fonctionnaires.

Le projet présenté par le gouvernement abroge plusieurs dispositions de la loi mobilité de 2009 que le SNES et la FSU avaient combattues. Il introduit dans le droit disciplinaire des dispositions sur la prescription des faits et prolonge de deux ans le dispositif de titularisation de la loi Sauvadet. Cependant deux amendements parlementaires ont introduit des dispositions inquiétantes.

DOUBLE PROBLÈME

En premier lieu, modifiant les sanctions disciplinaires inscrites dans le projet de loi en vue de l'harmonisation entre les trois versants de la Fonction publique, les parlementaires ont inscrit l'exclusion temporaire des fonctions de un à



trois jours dans le premier groupe. Une telle décision pourrait donc intervenir sans la réunion d'une commission de discipline, seule instance devant assurer la défense contradictoire des personnes concernées. Le deuxième problème concerne les mutations. La loi devait être modifiée pour confirmer la possibilité de classer les demandes selon un barème. Mais la rédaction retenue ne permet pas la prise en compte d'autres situations que quelques priorités

dites légales (exercice dans les zones difficiles, rapprochement de conjoint, situation de handicap, et désormais le CIMM pour un DOM), au risque de remettre en cause le droit à mutation du plus grand nombre.

Le Sénat débatta du projet de loi au début de l'année 2016, avant la réunion d'une commission des deux assemblées. Nous disposons de quelques semaines seulement pour porter auprès des parlementaires nos demandes sur ces deux points et celles relatives à la titularisation des contractuels.

■ Anne Féray

AEFE 2016 AU RÉGIME SEC !

La diminution drastique du budget de l'AEFE va énormément peser sur les établissements et les personnels.

La priorité présidentielle à l'Éducation ne passe décidément pas les frontières. Le projet de loi de finances 2016 (MAEDI-programmes 185 et 151) met l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) au régime sec. Le 151 (bourses scolaires) baisse de 8 %. La dotation nette du 185 (fonctionnement de l'AEFE) est de 387,10 M€, soit une baisse de 16,10 M€. Alors que l'AEFE se targue d'une excellente attractivité et de résultats scolaires hors normes ! Le ver de la privatisation de l'Établissement public était déjà dans le fruit, les conséquences de ce nouveau coup porté à l'Agence s'annoncent plus rudes encore : fermeture de 35 postes d'expatriés, de postes de résidents, blocages attendus des négociations salariales des personnels de recrutement local, entre autres. Pour contre-carrer le manque à gagner sur certaines augmentations incompressibles, l'AEFE a recours à la pompe aspirante dans les réserves de certains établissements en gestion directe.

GRÈVE EN NOVEMBRE

Si le SNES-FSU dénonce depuis toujours ces fonds de réserve trop conséquents – nos établissements scolaires ne sont pas des entreprises – la méthode est plus que critiquable dans la mesure où l'Agence a initié cette pri-

vatization de l'Éducation. Cette dernière a eu pour conséquence une charge accrue sur les budgets de ses établissements, ou le développement d'établissements privés partenaires. Les familles et les personnels en pâtissent directement : les premiers par des augmentations parfois démesurées des frais de scolarité, les seconds de se voir bloquer toute perspective, rogner les droits les plus élémentaires, dont le droit syndical, quand ils travaillent dans des structures privées, parfois peu recommandables. Certains de ces établissements ne portent en rien les valeurs de la République et bafouent les missions de service public que devrait leur inspirer le partenariat avec l'AEFE.

Le SNES-FSU a lancé la réaction à cette saignée, et intervient à tous les niveaux. Sur le terrain, un mot d'ordre de grève sera lancé dès le mois de novembre, pour la défense de l'Établissement public et la priorité à l'Éducation, à l'étranger aussi !

■ Patrick Soldat



Livret laïcité : pertinent mais maladroit ?

Le ministère a publié et envoyé un livret laïcité⁽¹⁾ en octobre 2015, celui-ci décline les articles de la Charte de la laïcité et donne des éléments de réponse aux différents problèmes qui peuvent se poser dans un EPLE. Si l'outil juridique et pédagogique est pertinent, certaines formulations ont pu prêter le flanc à la polémique comme le fait de sembler mettre à égalité le savoir scientifique et la croyance. Mais dans le détail, ce document rappelle l'essentiel des valeurs de la laïcité et la volonté de dialogue que l'on doit avoir hors de toute stigmatisation. Un article plus long permettra de clarifier le contenu de ce livret et d'en mesurer l'utilité et la pertinence.

(1) Pour consultation : www.adressrfr.cndp.fr/fileadmin/user_upload/...et.../Livret_laicite.pdf.

Étudiant : toujours moins d'aides !

Le gouvernement réduit les aides aux locataires de 225 millions d'euros en 2016 en diminuant l'APL si le patrimoine du locataire dépasse 30 000 €, si le loyer excède un seuil (ex. : seuil à 732 € pour un célibataire à Paris), en considérant le revenu de l'année (et non plus celui de l'année n-2) pour les moins de 25 ans en CDI et en la supprimant pour les étudiants dont les parents paient l'ISF (la mobilisation des étudiants a évité que les revenus des parents soient pris en compte pour tous ce qui aurait pénalisé 500 000 étudiants). Par ailleurs, les œuvres sociales étudiantes perdent 50 millions d'euros en 2016 et les bourses n'ont été revalorisées que de 0,1 % à la rentrée 2015. Le SNES-FSU revendique une revalorisation des aides afin de permettre la réussite des étudiants indispensable à la lutte contre la crise de recrutement.

Étiquetage obligatoire

L'Union européenne vient de rendre obligatoire l'étiquetage des produits des colonies israéliennes en territoire palestiniens. Ce faisant, l'UE ne fait qu'appliquer le droit international qui ne reconnaît à Israël que les frontières établies en 1967, que cela soit au Golan, en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. Pour le SNES-FSU, il s'agit d'un premier pas qui va dans le bon sens : celui de considérer cette occupation comme illégale, et donc illégal le commerce de ce qu'elle produit.

« Rien ne peut être fait dans la solitude » PABLO PICASSO

SECOND DEGRÉ

UN ENSEMBLE COHÉRENT

Si le SNES-FSU est attaché à l'unité du second degré, que le gouvernement s'ingénie pourtant à détricoter, ce n'est pas par corporatisme. C'est avant tout parce que de nombreuses études scientifiques prouvent son efficacité au service de la réussite des élèves du collège et du lycée.

À l'heure où la ministre répète à l'envi que la scolarité obligatoire s'arrête avec la validation du socle en Troisième, tout un arsenal de textes vient très concrètement conforter le principe d'un collège arrimé au primaire. En miroir, le lycée voit son lien renforcé avec le supérieur dans un « continuum bac -3 bac +3 ». Dans ce contexte, un stage national organisé par le SNES-FSU a réuni une cinquantaine de militants à Paris les 4, 5 et 6 novembre dernier pour réfléchir à l'unité du second degré, gage de sa démocratisation.

Les contributions d'universitaires ont pu nourrir la réflexion sur les thèmes de la mixité sociale, de l'interdisciplinarité, de l'innovation pédagogique et du numérique ou bien encore de l'impact des réformes éducatives sur le métier enseignant.

À quelles conditions l'interdisciplinarité au collège et au lycée est-elle possible ? À qui profite-t-elle ? s'est interrogée E. Bautier, professeure de sciences de l'éducation (Paris 8). Elle voit

particulièrement la source des inégalités naître dans cette quête obsessionnelle de la motivation qui devrait désormais fonder toute activité pédagogique en convoquant l'expérience personnelle des élèves. La démarche interdisciplinaire met ainsi l'élève issu de milieux populaires en difficulté, car elle le renvoie trop souvent à son expérience, et peine à la transformer en savoirs. Ces mécanismes sont déjà observables au lycée avec les TPE et risquent de se généraliser avec les EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires).

DÉCRYPTER ET PROPOSER

E. Bruillard (ENS Cachan, IFE ENS-Lyon) inscrit ses recherches dans l'articulation entre l'informatique, les sciences de l'éducation et celles de l'information et de la communication. Il s'est attaché à évaluer l'impact des innovations technologiques sur les pratiques, la réalité étant, selon lui, bien différente du projet initial.

Enfin, C. Giraudon, de l'université de Rennes,



étudie les effets de la réforme Chatel sur le collectif de travail en lycée. Elle a dressé le constat d'une perte généralisée des repères, particulièrement sensible en accompagnement personnalisé, pour nombre d'élèves.

La richesse des échanges prouve s'il le fallait encore que la formation syndicale est une ouverture sans pareil pour décrypter les enjeux des réformes et envisager d'autres projets éducatifs.

■ Claire Gueville

MGEN

ABANDON DE LA SOLIDARITÉ ?

Pour faire face aux difficultés financières qu'elle rencontre dans un contexte toujours plus contraint, la MGEN a décidé en avril dernier de modifier son offre globale à compter du 1^{er} janvier 2016.

S'appuyant sur le fait que les assurés n'ont pas tous les mêmes besoins, la MGEN a décidé, pour survivre, de proposer des services différents à ses adhérents. Chacun aura désormais le choix entre quatre formules santé (Initiale, Équilibre, Référence ou Intégrale) ouvrant droit à des prestations plus ou moins généreuses. Mais seuls les nouveaux adhérents auront véritablement le choix cette année. Les anciens basculeront en effet automatiquement vers l'offre de Référence (l'équivalent de l'existant avec quelques « renforcements » en optique, dentaire et orthodontie et le remboursement intégral de « certains » médicaments).



© TO Graphic

Enfin, cette cotisation prendra en compte l'ensemble des revenus salariaux fiscaux de l'assuré avec un décalage de deux ans (déclaration annuelle de données sociales 2014 fournie par l'employeur pour 2016). Les adhérents devront

donc signaler immédiatement à leur section départementale tout changement significatif dans leur situation (congé, passage à temps partiel...) pour avoir leur cotisation corrigée à temps.

Taxées de manière injuste, les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées qui prospèrent au fil des désengagements de la Sécurité sociale et offrent des prestations en fonction des sommes versées. La MGEN n'échappait pas à cette concurrence. Mais en optant pour une individualisation des offres et une modulation des taux de cotisation, elle s'éloigne de l'objectif de solidarité horizontale (« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») qui caractérisait jusqu'ici l'adhésion à une mutuelle plutôt qu'à une assurance privée. Cela rend d'autant plus urgente la reconquête d'une assurance maladie obligatoire de haut niveau.

■ Monique Daune

DÉRIVE ASSURANTIÈRE

Autre nouveauté, la cotisation est désormais modulée en fonction de la situation de l'assuré selon deux paramètres : la formule santé retenue et son âge (huit tranches différentes pour les actifs et deux pour les retraités). Pour MGEN Référence, un actif âgé entre 50 et 60 ans verra par exemple sa cotisation revalorisée de 10 € par mois en moyenne.

MAYOTTE

EN PLEINE GRÈVE GÉNÉRALE

Face aux difficultés de la Fonction publique dans l'île, les agents ont décidé de se mobiliser. Le SNES-FSU est évidemment aux côtés des personnels de l'Éducation nationale en lutte.

En 2013 et 2014 sortaient plusieurs décrets modifiant en profondeur les conditions de séjour et de rémunération des fonctionnaires d'État à Mayotte. Le SNES fit immédiatement observer que lorsque ces décrets produiraient leur plein effet en 2017, la dégradation des conditions matérielles des agents et donc de l'attractivité des postes serait considérable. Il arrachait ainsi au gouvernement la concession d'une clause de revoyure en 2015.

Nous y sommes, mais malgré deux réunions en septembre avec les ministères de la Fonction publique et de l'Outre-mer, aucune amélioration de ces dispositifs n'a été proposée aux organisations syndicales.

AUTISME GOUVERNEMENTAL

Le SNES-FSU hors-de-France a pourtant démontré, dans un document adressé sur sa demande au cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, que la combinaison d'une baisse des indemnités et de leur fiscalisation conduirait pour un collègue célibataire arrivé après 2017 à une perte d'un an de salaire par rapport à un collègue arrivé avant 2014. Pour des collègues en poste double arrivés après 2017, c'est une perte de 3,5 années de salaire par rapport à ceux arrivés avant 2014. Le SNES-FSU a proposé, lors de cette rencontre, le classement de l'ensemble des établissements de Mayotte en REP et la mise en place de l'Avantage spécifique d'ancienneté (ASA).



La FSU intersyndicale a proposé une augmentation du taux de majoration des salaires à 1,53 au lieu de 1,40, pour aligner Mayotte sur la Réunion, ainsi que la suppression de la condition de durée de service pour l'attribution de l'indemnité de changement de résidence. Aucune de ces propositions n'a été retenue ! Devant ce blocage, les fédérations public/privé, d'accord pour dénoncer la vie chère et la baisse du pouvoir d'achat, ont appelé à la grève le 3 novembre et ont réuni plus de 3 000 manifestants à Mamoudzou sans que le gouvernement s'en émeuve. Une grève reconductible a débuté le 9 novembre, jour de l'arrivée de la ministre des Outre-mer jusqu'à ce que le gouvernement donne les réponses attendues.

■ Henri Nouri

28-29 novembre : marche pour le climat !

Le dimanche 29 novembre à Paris – le samedi ou le dimanche dans d'autres villes –, à la veille de l'ouverture de la COP21, la société civile se rappelle aux décideurs : la crise climatique est aussi sociale et environnementale, elle pose notamment la question de la pauvreté, de l'emploi, de la démocratie, des politiques d'austérité qui renforcent les inégalités.

Se mobiliser contre le dérèglement climatique est une nécessité, les citoyens tout comme les politiques doivent contribuer à proposer et mettre en œuvre des alternatives aux modes de développement actuels.

Organisée par la Coalition climat 21, qui regroupe plus de 130 organisations de la société civile, la marche se veut historique. Celle de New York en 2014 a rassemblé plus de 300 000 personnes.

Informations : coalitionclimat21.org



Grève au lycée Maximilien-Perret (Alfortville)

À l'appel d'une intersyndicale, les enseignants sont dans l'action avec une grève reconductible. Ils ont demandé une audience au rectorat, dénonçant une rentrée chaotique, une dotation horaire insuffisante, des effectifs beaucoup trop lourds dans certaines classes. Ils réclament des moyens humains supplémentaires.

Les enseignants comptent aussi interpeller la Région sur le manque de personnels techniques, sur les carences importantes en équipement pédagogique et sur les conditions de délabrement de l'établissement, qui date de presque vingt ans.

50 %

des Français

sont, selon un sondage, toujours favorables à l'instauration du droit de vote des étrangers, même si ce nombre de personnes a baissé depuis l'année dernière.

« La République, c'est le droit de tout homme à sa part de souveraineté » JEAN JAURÈS

CARTE DES LANGUES VIVANTES

UNE NOUVELLE PROVOCATION !

Dans le cadre de la grande mise en conformité avec la réforme du collège, une circulaire à destination des recteurs leur demande de mettre à jour les cartes académiques des Langues vivantes étrangères et régionales (LVER).

Alors que le gouvernement s'attaque au peu de diversité qui existe, en fermant les bilangues ainsi que les sections européennes et de langues orientales dans le cadre de la réforme du collège, il publie au BO du 20 octobre 2015 une circulaire demandant aux recteurs de « diversifier » et de « rationaliser » l'offre de LVER. Il s'agit notamment de « garantir une diversité linguistique tout au long de la scolarité obligatoire », notamment en faveur de l'allemand. Comment les enseignant-es de LVER, tout comme l'ensemble de la profession, ne peuvent-ils pas voir là une nouvelle provocation ?

COMMENT DIVERSIFIER SANS MOYEN ?

Comme l'affirme la circulaire, le SNES-FSU revendique que le système soit réellement « garant du plurilinguisme ». Or, la réalité de terrain, faite de restrictions budgétaires, indique le contraire. Dans la pratique, la compétence donnée aux académies de gérer l'offre linguistique les soumet aux pressions des collectivités territoriales, qui se traduisent pour les langues dites « à faible diffusion » (arabe, italien, portugais, russe, turc...) par une politique d'adéquation régionale, voire par des ouvertures ou des fermetures d'options au gré des calendriers politiques. Ces mêmes langues souffrent le plus souvent d'absence de dotation spécifique. La circulaire



stipule d'ailleurs que le développement des LV3 se fera « dans la limite des ressources disponibles en académie ». Tout est dit. Enfin, se pose la question du fonctionnement des CALV (Commissions académiques des langues vivantes), coquilles vides où rien n'est débattu, et qui se transforment, là où elles sont encore réunies, en tribunes de présentation d'un bilan toujours positif de la politique rectorale menée. Décidément, la communication ministérielle en direction des enseignant-es et des usagers des langues vivantes n'est pas de nature à calmer la colère engendrée par la réforme du collège.

■ Marc Rollin, secteur contenus, groupe LVER

BAC SURTOUT PAS COMME ÇA !

Un décret publié au BO du 29 octobre 2015 « étend le bénéfice de la conservation des notes à tous les candidats à l'examen des baccalauréats général et technologique pendant les cinq sessions suivantes ».

La nouvelle mesure entre en vigueur pour les élèves ayant échoué au bac 2015. Elle est articulée au droit de redoubler dans son établissement d'origine, selon des « modalités adaptées ».

Sans cadrage, sans moyens supplémentaires et dans la précipitation, le ministère renvoie au local la mise en œuvre de ces mesures. Les établissements devront d'ores et déjà décider si les élèves qui conservent leur note, sont ou non dispensés du cours correspondant. Est-ce bien sérieux d'imposer ainsi un tel dispositif en pleine période d'inscription aux examens, sans information préalable ni anticipation ?

La situation est inextricable : des élèves obligés de suivre des cours pour une épreuve qu'ils ne passeront pas risquent d'être fort peu motivés, alors que les moyens pour les accompagner ne sont pas prévus. Dans le cas contraire, le risque d'une scolarité en pointillé est grand... et celui du décrochage n'est pas loin non plus, à l'inverse de l'objectif affiché ! On voit poindre

ici les risques d'un « lycée à la carte » lourds de conséquences en terme de désorganisation potentielle des établissements et des classes. On peut aussi craindre pour la poursuite d'études de ces futurs bacheliers dont la scolarité en Terminale aura été incomplète.

PAS DE REDOUBLEMENTS SANS MOYENS

Le SNES-FSU était au contraire partisan de combiner la possibilité de conserver ses notes avec l'obligation de suivre tous les cours lors du redoublement. L'élève redoublant aurait alors repassé toutes les épreuves, et l'administration n'aurait conservé que la meilleure des deux notes, proposition refusée par le ministère. Comment comprendre un tel entêtement ? Serait-ce une façon de ne pas mettre les moyens nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions le droit au redoublement des lycéens en Terminale, moyens, qui chaque année, manquent cruellement ?

■ Claire Gueville

MOUVEMENT 2016 LE CADRE EST FIXÉ

La note de service « Mutations 2016 » est publiée au BO du 12 novembre. Le ministère modifie quelques éléments de barème avec l'objectif de satisfaire la mutation de tous les demandeurs bénéficiant de priorités légales avant tous les autres.

Le mouvement « général » 2016 (hors postes spécifiques) se fera toujours en deux temps – inter puis intra-académique – via, dans la plupart des cas, saisie de la demande sur un serveur dédié « iProf/SIAM » ouvert du 19 novembre au 8 décembre midi.

NOUVEAUTÉS

Le ministère, arguant de ce qu'aucune bonification ne doit empêcher la réalisation d'une mutation relevant des « priorités légales » (rapprochement de conjoint, politique de la ville et RQTH), a décidé de plafonner à 100 points la bonification pour vœu préférentiel. Le SNES-FSU est en total désaccord avec ce plafonnement qui conduit à ce que, dans certaines disciplines et certaines académies, des collègues perdent tout espoir de voir jamais leur demande aboutir.

S'agissant du rapprochement de conjoints, le ministère introduit, à notre demande, une bonification intermédiaire prenant en compte le critère départemental de la séparation en attri-



buant 100 points dans le cas de départements non limitrophes d'académies limitrophes. Pour les stagiaires, les 0,1 point seront accordés sur l'académie de stage ET sur l'académie d'inscription au concours, et l'ancienneté en tant qu'ex-EAP sera prise en compte sous certaines conditions. Enfin, le SNES-FSU a fait inscrire clairement que les TZR en suppléance peuvent bénéficier de la bonification éducative prioritaire.

INFORMER ET CONSEILLER

Conscient de l'importance de l'enjeu, le SNES-FSU, comme chaque année, tant dans les académies qu'au niveau national, avec ses publications, son site internet, ses élus majoritaires dans les instances paritaires, ses réunions « mutations », se tient à la disposition de tous les collègues pour les aider et les conseiller dans leurs choix de mutation. Il mettra également en place un plan d'action pour défendre, avec les personnels, le droit à mutation de chacun.

■ Lionel Millot

CPGE UNE DÉCISION INJUSTE

Le ministère prévoit de supprimer la majoration de 10 % des HS pour les agrégés hors-classe d'ici janvier 2016.

Depuis un arrêt du Conseil d'État de juillet 2013, les agrégés hors-classe ayant tout leur service en Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont droit à une majoration de 10 % de leurs heures supplémentaires. Comme le taux majoré n'est pas connu des services de paie, cela oblige les professeurs concernés à demander chaque année une régularisation auprès de leur rectorat. Le SNES-FSU, par le travail de son secteur juridique, accompagne tous les collègues concernés qui le sollicitent. Cela est d'autant plus nécessaire que les demandes d'arriérés connaissent des fortunes diverses selon les académies.

REFUS D'UN TAUX SPÉCIFIQUE

C'est pourquoi le SNES-FSU avait écrit en mars à la Direction générale des ressources humaines, pour demander la création d'un taux spécifique avec un code informatique qui aurait automatisé la majoration ; demande renouvelée au cours d'une audience à la Direction des affaires financières, en juillet. Le ministère, qui paye de mauvaise grâce cette majoration, a décidé de la supprimer pour les professeurs de CPGE en rédigeant un nouveau texte visant à modifier le décret du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires dans le second degré. Ce texte devrait entrer en vigueur à par-

tir du premier janvier 2016. Le SNES-FSU, qui s'oppose à cette évolution, a protesté auprès du ministère. La FSU a présenté au CTM du 7 octobre un vœu qui a été adopté demandant la suppression de ce texte qui fait baisser la rémunération d'une catégorie des personnels. Cependant, malgré ce vote majoritaire, le ministère n'est pas tenu de reprendre le vœu de la FSU. Les collègues les plus touchés vont être ceux qui appartiennent aux disciplines qui ont un accès très limité au corps des chaires supérieures. Cette suppression de la majoration rend donc d'autant plus nécessaire notre revendication de faire de la chaire supérieure le corps des enseignants de CPGE.

N'hésitez pas à réclamer le rattrapage des arriérés sur quatre ans en vous aidant du lien suivant : <https://www.snes.edu/Heures-supplementaires-des-agreges.html>. Contrairement à ce que prétendait le rectorat de Besançon qui considérait que la suppression rentrait en vigueur à compter de la rentrée 2015, vous êtes en droit de réclamer votre majoration pour toutes les heures supplémentaires effectuées jusqu'à fin décembre 2015. Le SNES-FSU est intervenu pour rétablir les collègues dans leur bon droit. Plus d'info sur le site sur du SNES-FSU : www.snes.edu.

■ Julien Luis



EMC et dérapages

Les sites académiques de Clermont, Rennes, Nice se sont illustrés ces dernières semaines par la mise en ligne de propositions de séquences d'EMC particulièrement problématiques : jeu de rôles douteux où un ennemi impitoyable de la France devait mener une attaque contre cette dernière ; étude de cas visant à faire l'éloge des véhicules blindés ; problématique des discriminations et des préjugés traités à travers un scénario accumulant les clichés où il faut choisir à qui demander son chemin la nuit dans une cité parmi un SDF, des jeunes bruyants, un homme en tenue traditionnelle africaine accompagné d'une aveugle et une femme d'origine roumaine avec un bébé dans les bras... Elles ont été retirées suite aux interventions du SNES-FSU. La mise en œuvre précipitée de l'EMC sans l'accompagnement nécessaire a conduit à la rédaction de ressources dans l'urgence et à ces dérapages dont on ne comprend pas comment ils ont pu être validés par les corps d'inspection.

Histoire-géo en TS : pétition

Les enseignants d'histoire-géo en Terminale S ont constaté l'an dernier qu'il était impossible de « boucler » le programme dans des conditions acceptables. Le rythme imposé par l'accumulation des questions oriente l'enseignement de l'histoire géographie vers une restitution mécanique de connaissances sans permettre le développement d'une réflexion et d'une analyse critique véritables, dévoyant ainsi les finalités de la discipline en termes de formation intellectuelle et civique. Des allègements des programmes de Terminale ES et L, et de Troisième, ont été possibles grâce à la mobilisation des organisations syndicales et des enseignants. Nous demandons que le programme d'histoire-géographie de Terminale S soit allégé, comme nous l'avions demandé lors de son élaboration en 2012, en attendant une nécessaire refonte globale des programmes du cycle terminal et une réflexion renouvelée sur l'épreuve au baccalauréat. Signez en ligne la pétition intersyndicale : <http://allegershg-ts.net/index.php>.

Transports par car et transports scolaires

L'ANATEEP (Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public), association à laquelle le SNES-FSU collabore, a publié un communiqué de presse après l'accident de Puisseguin pour notamment interpeller les pouvoirs publics. Vous le trouverez à cette adresse : <http://www.anateep.fr/communiqués-et-résolutions/communiqué-du-30-octobre-2015.html>.

L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

Le Mans accueillera du 1^{er} au 5 février 2016 le 8^e congrès national de la FSU. Il sera l'aboutissement des débats et des votes préparatoires dans les 23 syndicats de la FSU et dans les congrès départementaux.

Du 5 au 26 novembre on vote dans chaque section SNES-FSU d'établissement : tous les syndiqués sont concernés. La FSU se veut l'affaire de tous les syndiqués. Elle est l'une des rares organisations syndicales à garantir le droit d'expression pluraliste et le vote des adhérent(e)s dans la phase préparatoire aux congrès fédéraux. Le vote est individuel à bulletin secret. Il porte sur l'orientation nationale et le rapport national d'activité.

Dans quelques départements s'ajoutent des votes à caractère départemental. Pour les syndiqué(e)s du SNES-FSU, le vote est organisé par la section d'établissement (S1) ou pour certaines situations par les sections départementales (S2) ou académiques (S3) : vote par correspondance des retraités, isolés, etc.

Quels votes ? Pour quoi ?

Chaque syndiqué(e) vote sur :

- l'orientation fédérale nationale : expression d'un choix d'orientation entre cinq listes ; son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES-FSU dans ces instances ;
- le rapport d'activité : expression d'une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et sur deux questions spécifiques (« fenêtres ») qui font davantage débat. Chacun(e) doit exprimer sa préférence pour l'une des deux rédactions proposées (fenêtre A ou B).

Un congrès préparatoire dans chaque département

Ces congrès se tiendront à une date fixée localement dans la période du 14 décembre 2015 au 23 janvier 2016. Chacun est composé de délégué(e)s désigné(e)s par les syndicats nationaux et de délégué(e)s désigné(e)s par les courants de pensée, sur la base des résultats du vote d'orientation.

Tout(e) syndiqué(e) du SNES-FSU peut être délégué(e) au congrès fédéral départemental. Chaque congrès départemental débat des rapports préparatoires (voir les quatre thèmes ci-dessous), d'éventuels amendements et propositions. Il désigne les délégué(e)s du département au congrès fédéral national.

Programmer dès maintenant un débat en S1 SNES-FSU

Les délégué(e)s SNES-FSU dans les congrès départementaux FSU seront porteurs des mandats du SNES-FSU et de la parole des adhérents du SNES-FSU.

Il est donc indispensable de prévoir dès novembre de réunir le S1 pour débattre collectivement des votes à exprimer et des thèmes : plate-forme revendicative fédérale, place et rôle du syndicalisme, avenir de la FSU, et pour proposer un(e) ou plusieurs délégué(e)s pour le congrès FSU départemental dans la délégation départementale SNES-FSU.

Pour cela, prendre contact avec le S2. Il est aussi possible d'être délégué(e) dans le cadre d'un courant de pensée.

Les revendications, la conception et l'avenir de la FSU, le rôle du syndicalisme, nous sommes tous et toutes concerné(e)s ! Faisons en sorte que les syndiqué(e)s et plus largement les personnels s'approprient ces débats, prennent la parole, expriment leurs points de vue, pour que la FSU soit vraiment l'affaire de toutes et tous.

■ Jacques Lacroix

Où trouver les documents ?

→ Pour organiser les votes : *Courrier de S1* n° 3.

→ Listes nationales et déclarations d'orientation, rapport national d'activité : supplément à la revue *POUR* n° 187 d'octobre 2015.

→ Rapports préparatoires (thèmes de congrès) : supplément à la revue *POUR* n° 188 de novembre 2015.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site du SNES : www.snes.edu ou de la FSU : www.fsu.fr.

Les 4 thèmes du congrès

THÈME 1. Éducation, formation, culture, recherche : relever le défi de la démocratisation

THÈME 2. La Fonction publique, une idée moderne

THÈME 3. Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

THÈME 4. Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

Publicité

Educatec Educative

Le salon professionnel de l'éducation primaire, secondaire & de l'enseignement supérieur

18, 19 & 20 NOV. 2015
Paris - Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Edition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de :

Partenaire Officiel : **le salon européen de l'éducation**

Un événement : **monAMBAJADE pre.com** et **Tarsus**

RETRAITÉS UN POUVOIR D'ACHAT DE PLUS EN PLUS IMPACTÉ

L'alourdissement des dépenses de santé, mais pas seulement, entraîne une forte baisse du pouvoir d'achat des retraités. D'autant plus que les revalorisations des pensions sont gelées. Autant de raisons de se mobiliser le 24 novembre.

Le pouvoir d'achat des retraités était le sujet de la dernière réunion du Conseil d'orientation des retraites (COR) du 14 octobre. En moyenne, les retraités les plus âgés ont vu leur pouvoir d'achat baisser nettement, les autres sont aussi touchés par la dégradation du taux de remplacement.

À la retraite, les contraintes budgétaires sont différentes : plus de dépenses à l'intérieur du logement, pour la santé et la perte d'autonomie (surtout coût des EHPAD), mais moins au niveau de la consommation, du logement, des prêts (à nuancer toutefois

selon l'âge des retraités). La baisse de la consommation peut s'interpréter comme une altération des besoins liée au vieillissement ou comme une volonté d'épargner pour prévenir la perte d'autonomie ou assurer la transmission d'un héritage. À noter que si 20 à 25 % des retraités possèdent au début de leur retraite un autre logement que leur résidence principale, ils tendent à s'en séparer au cours de leur retraite.

Les dépenses de santé sont lourdes surtout du fait des complémentaires santé dont le coût augmente avec l'âge et selon les



risques assurés : de plus en plus de retraités en font l'amère expérience avec la MGEN. Le contrat spécifique pour les retraités de plus de 65 ans, prévu dans le PLFSS, percute de plein fouet le principe de solidarité intergénérationnel induisant « une segmentation catastrophique des populations » et en introduisant la mise en concurrence sur le rapport qualité prix. Le COR a évalué les dépenses pour les complémentaires à 1 860 € par an en moyenne pour un ménage retraité contre 1 138 € pour un ménage non retraité.

Autres facteurs : les reports de calendrier de revalorisation, le gel des pensions, l'augmentation des prélèvements sociaux (réforme fiscale, CASA), et la dernière réforme AGIRC-ARRCO pour le privé et les polypensionnés qui pèse aussi sur le pouvoir d'achat. Face à la politique austéritaire du gouvernement, le SNES-FSU appelle à la réussite de cette journée.

■ **Marylène Cahouet**

Journée de mobilisation

Les organisations syndicales (UCR-CGT, FO, UNIR CFE-CGC, UNAR-CFTC, SFR-FSU, UNIRS-Solidaires, LSR, UNRP) lancent un appel unitaire à la mobilisation des retraités pour une journée de défense de leur pouvoir d'achat le mardi 24 novembre.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des mobilisations unitaires menées depuis le 3 juin 2014 et après le dépôt de plus de 100 000 cartes pétitions auprès du Premier ministre. Le 24 novembre, de nombreuses initiatives se dérouleront à Paris et dans les départements dans l'unité la plus large possible.

Un argumentaire unitaire montrant l'évolution du pouvoir d'achat des retraités est disponible sur le site retraités du SNES-FSU.

La baisse du niveau de vie des retraités n'est ni acceptable, ni inéluctable !

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Réunion, St-Denis, coll. loue F4, stand, tt confort, face CHU, du 23/12 au 23/1/2016. Tél. 06 92 53 11 79

Massif des 7 Laux, chalet 12 pers, chaleur et convivialité, cadre superbe, ttes périodes. Tél. 06 82 40 19 18

Vienne, coll. loue gd appart., 21/12 au 4/1/2016, 550 €/sem. Tél. 43 699 170 960 23

Luberon, Bonnieux, coll. loue maison sommet village, 4 pers, confort, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit, à partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76

(73) Chalet 8 p., centre station. Tél. 06 81 99 35 16

Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53

Venise, Rome, Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

Nice centre, 2 p. meublé, r.d.c., confort, calme, terrain, vue mer, parking, octobre à mi-avril : 420 €/sem., 660 €/quinzaine, 850 €/mois. Tél. 06 07 11 35 87

IMMOBILIER

(Gironde) Soulac-sur-Mer, vend mobil-home de marque IRM de 7388 X 4M en TB état, avec terrasse et auvent. Date de première mise en service : 2005. Situé dans un camping municipal « les Loyats Sud », route de l'Amélie. Montant : 15 000 €. Pour le visiter, s'adresser à l'accueil du camping ou à mes proches voisins. Tél. 06 46 69 04 10

Paris 14*, Didot, vds 2 p. lumineux, 52 m², 5° ét., asc., balc. S.O., cuis. équip., dressing, gardien, imm. p.d.t. Montant : 388 000 €. Tél. 06 85 26 65 05

SPECIAL | MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

-10%
SUR VOTRE
ASSURANCE AUTO*



Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique. Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics. Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

* Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

GMF
ASSURÉMENT humain